

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 14 décembre à 18h, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 06 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence d'Alexandra BUTEL, première adjointe, pour le maire démissionnaire.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de voix pour : 12
Nombre de voix contre :
Nombre d'abstentions :

Présents : Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Cécile LAPEYRE, Jean LAPEYRE, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Stéphane PATRAS, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Marie-Paule ROGOU, Jean-Louis SERRES

Excusés/pouvoirs : Amélie MARRIQ (pouvoir donné à MP. ROGOU),

Absents : Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Jean-Marie PRAYER

**Objet : Logement communal (La Cure – Saint Disdier) – annulation
d'un mois de loyer**

Considérant la démission du Maire le 08/11/2022,

Une locataire devait prendre possession d'un appartement de La Cure le 18 novembre. Elle a subi divers désagréments (emménagement retardé de trois semaines suite à un retard dans les travaux de peinture, chauffe-eau en partie défectueux...)

Malgré un relogement à La Poste pendant les travaux et une aide apportée par les services techniques lors de son emménagement début décembre, il est proposé pour la « dédommager » de tous ces désagréments de l'exonérer du loyer de janvier 2023 d'un montant de 318,97€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** l'exonération du paiement du loyer de janvier 2023 d'un montant de 318,97€ dû par Mme GRANDCHAMP Ariane.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le maire démissionnaire, la
première adjointe,

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 20-12-2022
Publié le : 20-12-2022
Affiché le : 20-12-2022